



Commission : Association Scolaire Intercommunale Région Echallens – ASIRE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En tant que membre de la commission de l'Association Scolaire Intercommunale Région Echallens, nommé par le conseil, je vous expose les grandes lignes des activités que nous avons eues l'occasion de mener durant les 12 derniers mois.

L'Association a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaires et secondaires I, des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière. L'ASIRE compte 26 communes. Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que les transports scolaires et les devoirs surveillés. De plus, d'autres activités parascolaires telles que les cantines scolaires, l'accueil des élèves en dehors des heures d'écoles sont possibles si elles s'inscrivent dans un cadre d'intérêt régional.

Le Conseil intercommunal joue dans l'association le rôle de conseil communal. Il est composé de délégués de toutes les communes membres de l'ASIRE.

Les membres de la commission représentant les intérêts de la commune de Montanaire sont Elke HOFSTAETTER PASCHE et Olivier JUNOD, ainsi que Valentin DUBACH (municipal) et Yves-Alain BIGLER (membre sortant du Comité de Direction CoDir). Madame Anne LERESCHE ainsi que Monsieur Flavian STOLL se sont retirés de la commission.

La commission a siégé à 4 reprises durant ces 12 derniers mois.

Divers préavis ont été discutés et approuvés :

- Crédit d'investissement pour le renouvellement des éclairages (passage au LED) ;
- Remplacement de la caravane dentaire qui avait fait son temps ;
- Modification des statuts de l'ASIRE ;
- Les différents préavis pour les comptes, les budgets et les rapports de gestion ;

Le Conseil a formellement approuvé les comptes financiers et le rapport d'activité pour l'année 2025. La gestion du Comité de direction a été saluée et validée. Le coût réel par habitant de l'association scolaire de l'ASIRE pour l'année 2025 s'élève à 583 francs alors qu'il avait été budgétisé à 669 francs. Le montant total rétrocédé aux communes pour l'exercice 2025 se monte à 2,47 millions de francs.

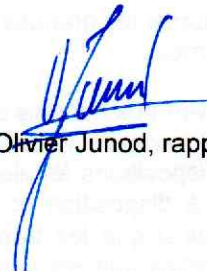
Le directeur de l'association, Monsieur Jean-Michel Jaquemet, relève que de nombreuses incivilités et déprédations ont eu lieu, notamment ce printemps, sur plusieurs sites scolaires de l'ASIRE. En effet, des verrières brisées par des gens marchant sur les toits et de nombreuses vitres endommagées par des jets de cailloux ont été constatées, spécialement sur le site du collège de Court-Champ à Echallens. Le coût de remplacement s'élève à 7'000.- francs par vitre, ce qui représente des montants importants pour l'association. De ce fait, les délégués de l'ASIRE pour la nouvelle législature sont appelés à soutenir les futures demandes de mise en place de caméras de surveillance. Les statuts ont également été modifiés dans ce but et ce sujet risque de donner le ton lors de la prochaine législature.

Un grand projet de modernisation énergétique va démarrer. Les éclairages de plusieurs sites de l'ASIRE vont être remplacés par des LED, beaucoup plus écologiques et économiques. Ce projet d'éclairage représente un investissement total de CHF 1'091'000.-. Plus de la moitié, CHF 556'035.-, est payée par des économies déjà mises de côté à cet effet. Le reste sera financé par un emprunt bancaire négocié aux meilleures conditions.



Le président du comité de direction, Monsieur Daniel Leuba, relève qu'aujourd'hui, il n'y a plus aucun Portakabin au sein du périmètre de l'ASIRE, ce qui n'est pas le cas de plusieurs autres associations scolaires vaudoises. Il a également pris congé de deux membres du CODIR à savoir Monsieur Yves-Alain BIGLER, notre future ex-municipale qui fut aussi partie des membres fondateurs de l'ASIRE, et du futur ex-syndic de Villars le Terroir, Monsieur Pascal Pollien.

A vu de ce qui précède, je demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de ces éléments et vous remercie pour votre attention.


Olivier Junod, rapporteur